



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'HÉNIN-BEAUMONT

Michel Polnareff

INSCRIPTION pour l'année 2024/2025

Nom et prénom	
Mail	
Téléphone	
VILLE	

COURS ADULTE débutant

Les cours pour les adultes débutants comprennent un cours de formation musicale d'une durée hebdomadaire d'une heure pour l'apprentissage de la lecture de notes, des rythmes, de la reconnaissance des signes principaux dans une partition et un cours individuel d'initiation à un instrument d'une durée hebdomadaire de 30mn.

Vœu Piano et Guitare classique : une année de formation musicale est obligatoire avant de pouvoir commencer ces instruments, pour les adultes n'ayant aucune connaissance musicale.

LISTE des INSTRUMENTS enseignés à l'Ecole Municipale de Musique

Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Trompette, Tuba, Trombone, Violon, Alto, Violoncelle, Percussion, Piano, Guitare, Guitare Basse, Guitare Electrique, Batterie

Autres instruments sur demande : Cor, Accordéon, Harpe

- CHOIX INSTRUMENTAL : _____
- 2^{ème} choix en cas d'indisponibilité pour le premier vœu : _____

Date :

SIGNATURE

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail sous un délai d'un mois à la date de réception de votre demande de pré-inscription.

DROITS d'INSCRIPTION pour l'année 2024/2025

Joindre votre chèque à la fiche d'inscription

L'inscription sera définitive à la réception du règlement des droits d'inscription, non remboursables.

Les tarifs sont affichés dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique et disponibles sur le site internet de la Ville : www.mairie-heninbeaumont.fr

Héninois : 20.00€

Personne non imposables et leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ans inclus*	Gratuité
Personne en situation de handicap*	Gratuité

*sur présentation d'un justificatif en cours de validité

Autres villes : 40.00€

Le tarif héninois s'applique pour :

- les enfants des agents ou les agents travaillant sur le territoire communal*
- les enfants des enseignants et les enseignants des écoles, collèges et lycées du territoire communal*